



LM/SC n° 2021-150

Le, mardi 13 avril 2021

## COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 9 avril 2021

Le vendredi 9 avril 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

**Présents** : Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Sandrine GADBLED, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

**Absents excusés** : Annie GORGES *qui a donné pouvoir à Bernard SALOMON*, Ludovic PEROT

*Olivia UCAR-MORELLE* a été nommée secrétaire de séance.

---

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 novembre 2020

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prévue au point n° 16, relative à la fixation du prix de vente de deux parties de la parcelle communale A 864 est retirée.

---

### 01 – MANDATEMENT DU CDG73 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe, que ce contrat d'assurance groupe concerne les dépenses imprévisibles liées à l'indisponibilité physique des agents territoriaux, afin de se prémunir contre ces risques financiers qui peuvent être importants pour les collectivités, il est possible de prolonger la souscription au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires. Le CDG73 propose d'être mandaté par les collectivités afin d'obtenir le tarif le plus intéressant auprès des compagnies d'assurance.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### 02 – MANDATEMENT DU CDG73 AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

Monsieur le Maire informe, que la commune de Planaise est actuellement adhérente au contrat groupe sur le risque Prévoyance (qui prend fin le 31.12.2021), dans le cadre de l'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 qui prévoit que l'État, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Le CDG73 a décidé de mener, pour le compte des collectivités,

une procédure de mise en concurrence afin de choisir le meilleur organisme et de conclure avec celui-ci à compter du 01.01.2022 pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque Prévoyance.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **03 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CDG73 RELATIVE À L'ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**

Monsieur le Maire informe, que la commune de Planaise a adhéré, dans le cadre d'un dispositif expérimental, par convention avec le CDG73 à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) pour la période du 01.04.2018 au 18.11.2020 reporté au 31.12.2021 par décret du 27.10.2020. Ce service ne génère aucune dépense pour la collectivité, il y a donc lieu de prolonger, par avenant, la mission de MPO jusqu'au terme de l'expérimentation nationale en cours, soit jusqu'au 31.12.2021.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **04 – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM DU CDG73**

Monsieur le Maire informe, que le CDG73 peut proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à dispositions d'agents contractuels pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas à avoir recours au service intérim du CDG73, elle permet simplement, en cas de besoin, d'accéder aux prestations du service intérim, et ne coûte rien si on n'y a pas recours.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **05 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "ORGANISATION DE LA MOBILITÉ" À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Monsieur le Maire informe, que sur le territoire de Cœur de Savoie, la mobilité est un enjeu majeur identifié à la fois dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) mais aussi dans l'engagement Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Si "l'organisation de la mobilité" devient une compétence de Cœur de Savoie, la Communauté de Communes deviendra ainsi un acteur légitime à l'échelle de Métropole Savoie pour travailler avec les territoires voisins, tous déjà Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). À défaut de transférer cette compétence à Cœur de Savoie, celle-ci sera dévolue de manière définitive à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

*Romuald BENDOTTI, indique qu'il est positif de décentraliser cette compétence.*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **06 – FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2020 (ATTRIBUTION DÉFINITIVE) ET 2021 (ATTRIBUTION PROVISOIRE)**

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie du 10 décembre 2020, celui-ci a fixé les attributions de compensation définitives et provisoires pour 2020 et 2021 à savoir, pour Planaise :

- ✓ Attribution définitive pour 2020 : 72.002,00 €
- ✓ Attribution provisoire pour 2021 : 72.002,00 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**07 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire informe, qu'après avoir examiné les documents ayant abouti à la réalisation du Compte de Gestion par Madame Florence VALLET, Trésorière à Montmélián et avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de Gestion de Madame la Trésorière. Le Conseil Municipal doit se prononcer favorablement sur le fait que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**08 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Olivia UCAR-MORELLE, deuxième Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal, réuni sous sa présidence, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	72.261,05 €
Recettes d'investissement	85.803,77 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	13.542,72 €
Report de l'exercice 2019	101.485,45 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2019)	<b>115.028,17 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	252.785,97 €
Recettes de fonctionnement	412.262,13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	159.476,16 €
Report de l'exercice 2019	229.490,38 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2019)	<b>388.966,54 €</b>

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**09 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

- Le résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 présente un résultat positif de 159.476,16 € ;
- Le résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement constaté au Compte Administratif 2020 présente un résultat positif de 13.542,72 € ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2020 constaté au Compte Administratif 2020 présente un résultat positif de 388.966,54 € en section de fonctionnement ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2020 constaté au Compte Administratif 2020 présente un résultat positif de 115.028,17 € en section d'investissement.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation des résultats comme suit :

- Au compte 001 de la section investissement : 115.028,17 €
- Au compte 002 de la section fonctionnement : 388.966,54 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **10 – VOTE DES TAUX 2021**

Monsieur le Maire expose que malgré la baisse constante des dotations de l'État et la fonte de la réserve financière de la Commune suite aux investissements antérieurs consentis, il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2021 (identiques à ceux de 2020) :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 24,94 % \*

\* le taux de 2020 était à 13,91 % auquel il convient d'ajouter la part du taux départemental à 11,03 % sur demande de la DGFIP – **cela n'entraînant pas d'augmentation pour le contribuable**

- Taxe sur le Foncier non Bâti (FFNB) 60,11 %

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **11 – TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES ET AU COLUMBARIUM POUR 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix des concessions aux cimetières et au columbarium, le tarif reste donc inchangé :

- Cimetières :
  - 100 € pour une concession de 2.50 m × 1 m pour une durée de 30 ans
  - 200 € pour une concession de 2.50 m × 2 m pour une durée de 30 ans
- Columbarium
  - 950 € pour une concession d'une durée de 30 ans.

*Annie GORGES a effectué un comparatif des tarifs des concessions avec les communes voisines, il apparaît que les prix et les durées de concessions sont très disparates. Il est à noter, qu'il reste très peu de concessions disponibles à Planaise.*

**Délibération approuvée 13 voix "Pour" et 1 "Abstention" (Romuald BENDOTTI).**

### **12 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE LE PRÉAU POUR 2021**

Le Maire expose que les prestations n'ayant pas évolué, les tarifs de location de la Salle communale Le Préau sont reconduits comme suit :

- 80 € (+ 30 € pour les frais de chauffage pendant la saison hivernale environ d'octobre à avril)
- gratuit pour les associations communales et les partis politiques en périodes pré-électorales.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **13 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal d'octroyer la même subvention qu'en 2020 pour :

- A.D.M.R. de Montmélian
  - Soit 200,00 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les orientations proposées lors de la réunion de travail du 2 avril 2021, ainsi que les différents documents détaillant les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement donnent une vision détaillée du budget 2021 proposé, chapitre par chapitre et article par article.

Le Budget 2021 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 713.916,54 € pour la section fonctionnement
- 162.298.17 € pour la section investissement

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de budget 2021.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **15 – COLIS DE FIN D'ANNÉE POUR LES AÎNÉS DE PLANAISE – MODALITÉS D'OCTROI**

Le Maire rappelle Chaque fin d'année, il est offert aux aînés de Planaise, un colis d'une valeur moyenne de 40 € à 50 €, l'an passé la Trésorerie de Montmélian nous a demandé de prendre une délibération reprenant les modalités d'octroi des colis, comme suit :

- ✓ Être âgé(e) de 70 ans minimum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de distribution
- ✓ Être en résidence principale à Planaise
- ✓ Valeur du colis au maximum 50 € par personne
- ✓ Distribution en fin d'année civile

*Josselin PAPIN propose que l'on étudie l'opportunité d'offrir un cadeau de naissance pour les bébés de Planaise.*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **16 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU FDEC POUR LES TRAVAUX DE MAINTIEN EN ÉTAT ET DE SÉCURISATION DE L'OSSUAIRE COMMUNAL ET DE L'ESCALIER D'ACCÈS AU CIMETIÈRE DU BAS**

### **17 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DU "BONUS RELANCE" POUR LES TRAVAUX DE MAINTIEN EN ÉTAT ET DE SÉCURISATION DE L'OSSUAIRE COMMUNAL ET DE L'ESCALIER D'ACCÈS AU CIMETIÈRE DU BAS**

Folio 2021-

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation et de maintien en état de l'ossuaire communal au cimetière du haut (travaux de maçonnerie et couverture en granit de l'ossuaire avec inscription) et la démolition partielle de l'escalier d'accès au cimetière du bas avec réalisation de nouvelles marches pour permettre un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite. Il a été demandé des devis aux entreprises, les travaux s'élèvent à 10.096,08 € TTC et 8.413,40 € HT. Il convient de rédiger deux dossiers de demandes de subventions comme suit :

- FDEC (Département) pour 3.449,19 € soit 41 % du montant HT du projet
- "Bonus Relance" (Région) pour 3.281,23 € soit 39 % du montant HT du projet
- Montant financé par la commune 3.365,66 €

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### INFORMATIONS :

#### Parcelle communale de terrain agricole libérée par Laurent PÉPIN

Lors de la réunion de la Commission Agricole avec les agriculteurs le mardi 16 mars 2021, il a été vérifié les surfaces louées à chacun des agriculteurs. Il s'est avéré des incohérences de surface. Les agriculteurs présents à la commission ont donc décidé (sauf Xavier PERRIN et Thierry BATAILLARD qui n'ont pas participé au vote) d'octroyer la parcelle libérée aux deux agriculteurs actuellement les moins lotis en surfaces louées.

#### Poteaux incendie

Il a été décidé de lancer l'entretien des poteaux incendie de la commune, environ 15 poteaux 200 € par an.

#### Aire de jeux

Une table de pique-nique supplémentaire sera installée sur l'aire de jeux (derrière l'arbre).

Afin d'éviter l'empilage des vélos à l'entrée de l'aire de jeux, il est prévu l'installation d'un rack à vélos. **Nathalie GONTARD** doit s'occuper de contacter la Communauté de Communes pour l'acquisition à moindre frais de cet équipement.

#### Parking de la Pierre Taillée

Deux arbres sont à élaguer, vérifier le classement de la parcelle avant d'effectuer les travaux.

#### Panneaux pour l'extinction de l'éclairage public la nuit

Voir avec notre prestataire pour la mise en place des panneaux.

*La séance est levée à 22h00*

Le Maire,  
**Lionel MURAZ**



La Secrétaire de Séance  
**Olivia UCAR-MORELLE**

